

COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



VACCINATION DU PERSONNEL CONTRE LA COVID-19 : DE NOUVELLES PLAGES HORAIRES DISPONIBLES		11 MARS 2021
Destinataires :	À tout le personnel et les médecins	
Expéditeur :	Coordination des mesures d'urgence et de la sécurité civile	
Actions à réaliser :	Prendre connaissance de l'information, vous assurer d'en informer toutes les personnes concernées et prendre rendez-vous rapidement . À transmettre aux médecins.	

De nouvelles plages horaires sont disponibles pour les employés et médecins faisant partie du [personnel admissible](#) à la vaccination contre la COVID-19 et n'ayant pas encore reçu leur 1ère dose.

Les rendez-vous sont disponibles les 12, 13, 14 et 15 mars prochain, de 8 h à 20 h, dans 3 cliniques de vaccination massive du territoire :

- [Clinique de vaccination de Montréal-Nord](#) (11201, boulevard Lacordaire, Montréal, H1G 4J7)
- [Clinique de vaccination Christophe-Colomb](#) (7355, avenue Christophe-Colomb, Villerey, H2R 2S5). Stationnement restreint. Métro Jean-Talon à deux pas de la clinique.
- [Clinique de vaccination de Saint-Laurent](#) (821, avenue Sainte Croix, Saint-Laurent, H4L 3X9)

VACCINATION SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Pour obtenir votre rendez-vous de 1^{ère} dose, vous devez faire partie du [personnel admissible](#) à la vaccination. Veuillez-vous adresser à votre gestionnaire et celui-ci vous fournira une plage horaire.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Pour tout savoir sur la vaccination du personnel au CIUSSS NIM, consultez la section [Questions et réponses](#) du site Web.

Rémunération : des [modalités de rémunération](#) sont applicables pour les employés qui vont se faire vacciner.

Transport : pour la fin de cette première phase de vaccination du personnel clinique (1ère dose), les employés doivent se rendre à la clinique de vaccination par leurs propres moyens.

Merci de votre habituelle collaboration.